

FICHE DE SYNTHÈSE DU SITE NATURA 2000 FR9101379 « Causse Méjan »

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

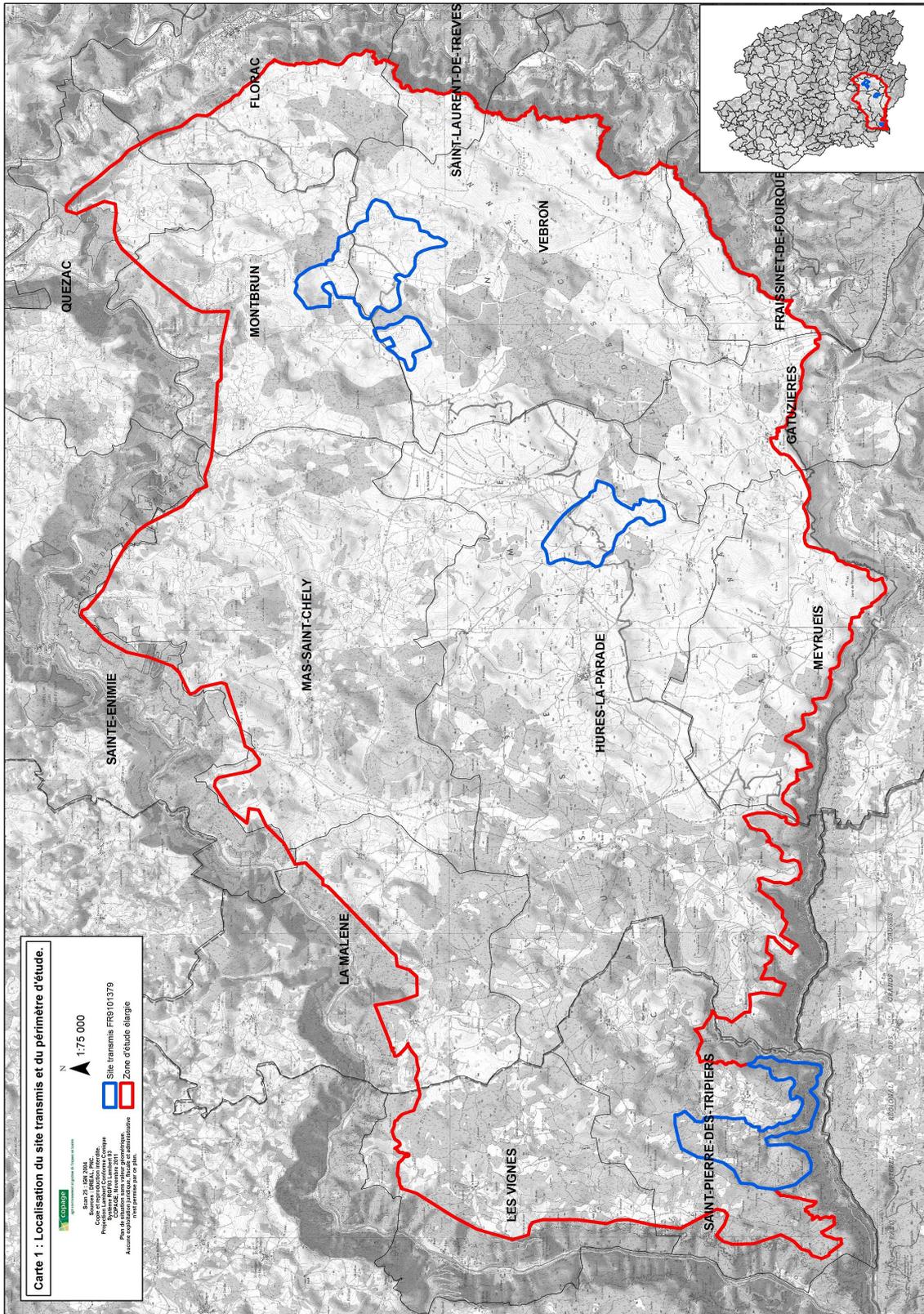


Figure 1: Localisation du site Natura 2000 du Causse Méjan

Site FR9101355**Date de transmission du site :****pSIC : 20 février 2004****SIC : 28 mars 2008****Département : Lozère****Surface du site: 1272 ha****Opérateur/animateur du site : Parc national des Cévennes (opérateur)**

Description du site

Le site d'intérêt communautaire « Causse Méjan – FR 9101379 », inscrit en Site d'Importance Communautaire (SIC) en 2008, s'étend sur 1 272 ha à une altitude moyenne de 950 m (le gradient d'altitude est-ouest du Causse est de 800 à 1250 m). Ce site comprend 4 communes : Saint-Pierre-des-Tripiers, Vébron, Hures-la-Parade et Montbrun.

Le paysage caractéristique de cette région des causses est constitué de grandes étendues de pelouses sèches dites « steppiques » ; il a été désigné « paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen » par l'UNESCO en 2011. La partie ouest du Méjean est plus boisée, dominée par le pin sylvestre. La partie intermédiaire est surtout constituée de landes à buis et genévriers, et la partie orientale de ces pelouses sèches steppiques.

Le site Natura 2000 englobe une mosaïque d'habitats naturels d'intérêt communautaire caractéristique des causses, avec des sols calcaires superficiels et secs, l'absence de cours d'eau permanents et un climat méditerranéo-montagnard. On y retrouve des habitats tels que :

- des pelouses des sables dolomitiques des causses,
- des pelouses pionnières des dalles calcaires,
- des pelouses semi-naturelles à faciès d'embuissonnement sur calcaires,
- des pelouses maigres de fauche,
- des landes à genévriers,
- des lavognes,
- des grottes à chauves-souris

Les habitats d'intérêt communautaire recensés occupent 6% de la surface du site transmis. A noter que les pelouses caussenardes d'allure steppique, qui ont valu la reconnaissance du causse à l'UNESCO, ne sont pas considérées comme des habitats naturels d'intérêt communautaire et occupent 55% de la surface du site transmis.

Cinq espèces animales d'intérêt communautaire (toutes des chiroptères) ont été répertoriés sur le site : le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Petit Murin, le Murin à oreilles échanquées et le Grand Murin.

L'activité agricole, dominée par l'élevage ovin pastoral a façonné le territoire, de même que l'activité sylvicole depuis la déprise et les reboisements des années 1960-1970.

Les activités de loisirs et de tourisme (chasse, randonnée, sports de pleine nature, etc.) se développent et jouissent d'une forte attractivité grâce à l'image « verte » véhiculée par le Causse Méjean et les gorges adjacentes du Tarn et de la Jonte.

Les habitats d'intérêt communautaire du site (par ordre décroissant d'enjeu)

Habitats d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface (ha) ou nombre d'unités	Etat de conservation	Menaces principales
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	6220-6*	12,1 ha	Mauvais	Embroussaillage et stabilisation du milieu Elargissement des routes, permis de construire
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210-10	1 ha	Inconnu	Activités sportives utilisant le milieu
Grottes non exploitées par le tourisme	8310-1	12	Inconnu	
Pelouses maigres de fauche de basse altitude	6510-7	16 ha	Inadéquat	Intensification des pratiques agricoles
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	6110-X*	0,8 ha	Inadéquat	Mise en culture et intensification Embroussaillage
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	6210-31*	46 ha	Favorable	Intensification des pratiques agricoles
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation à <i>Chara spp.</i>	3140-1	0,1 ha	Inconnu	Lâcher d'espèces exotiques Abandon de l'entretien
Formations stables xerothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses	5110-3	2,7 ha	Favorable	

Espèces d'intérêt communautaire présentes (par ordre décroissant d'enjeu)

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Elements quantitatifs	Etat de conservation	Menaces principales
Grand Rhinolophe	1304	1256 observations	Favorable	Dérangements en hibernation et lors des périodes de reproduction
Petit Rhinolophe	1303	386 observations	Favorable	Dérangements en hibernation et lors des périodes de reproduction
Petit Murin	1307	38 observations	Favorable	Dérangements en hibernation et lors des périodes de reproduction
Grand Murin	1324	34 observations	Favorable	Dérangements en hibernation et lors des périodes de reproduction
Murin à oreilles échancrées	1321	11 observations	Défavorable	Dérangements en hibernation et lors des périodes de reproduction

Principaux objectifs du site

Habitat ou espèce visés	Objectifs principaux	Exemple de mesures de gestion
<ul style="list-style-type: none"> • Pelouses des sables dolomitiques des causses (6220-6*) • Pelouses rupicoles calcaires (6110-X*) • Pelouses caussenardes d'allure steppique • Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210-31*) • Pelouses maigres de fauche (6510-7) • Landes à buis (5110-3) 	<p>Maintien et renforcement de l'activité pastorale pour préserver les habitats d'intérêt communautaire</p> <p>Mieux connaître les habitats et les espèces</p>	<p>Pâturage extensif</p> <p>Limite voire absence de fertilisation</p> <p>Contrôle du recouvrement et de la progression des ligneux hauts et bas</p> <p>Date de fauche</p> <p>Prévention des détériorations des habitats dans le cadre de la gestion et de l'exploitation forestière</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Grottes non exploitées par le tourisme (8310-1) • Végétation des falaises (8210-10) • Lavognes (3140-1) 	<p>Maintien de l'état de conservation voire restauration</p> <p>Amélioration de la connaissance sur les milieux et leur état de conservation</p>	<p>Limitations d'accès à certaines périodes ou à certains endroits définis comme sensibles</p> <p>Mise en place de suivis</p> <p>Restauration ou construction de lavognes</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Grand Rhinolophe • Petit Rhinolophe • Grand Murin • Petit Murin • Murin à oreilles échancrées 	<p>Maintien des habitats d'espèces en bon état de conservation</p> <p>Meilleure connaissance des espèces présentes sur le site et de leur état de conservation</p>	<p>Maintien d'abris potentiels (dans les bâtis, vieux arbres...)</p> <p>Limitation de l'accès aux abris en périodes sensibles (ex : grottes en période d'hibernation)</p> <p>Mise en place de suivis</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Grottes à chauves-souris (8310-1) • Falaises calcaires supraméditerranéennes à montagnardes (8210-10) • Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques (3140-1) • Murin de Bechstein (1323) • Minioptère de Schreibers (1310) • Murin à oreilles échancrées (1321) • Barbastelle (1308) • Petit Murin (1307) • Petit Rhinolophe (1303) • Grand Rhinolophe (1304) 	<p>Amélioration des connaissances sur le site</p>	<p>Compléments d'inventaire écologique</p> <p>Analyse des pratiques</p> <p>Meilleure connaissance de l'utilisation du causse par les chiroptères</p>

Pour en savoir plus :

- Parc national des Cévennes – 6 bis, place du Palais – 48400 Florac – 04 66 49 53 00
- COPAGE – 25, avenue Foch – 48 004 – Mende Cedex – 04 66 65 62 00

Sources d'information :

- Site du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie: www.developpement-durable.gouv.fr
- Site de la DREAL Languedoc-Roussillon : www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr
- Site de la DDT : <http://www.lozere.pref.gouv.fr/fre/Structures-services/Direction-Departementale-des-Territoires-D.D.T>
- Site du Parc national des Cévennes : <http://www.cevennes-parcnational.fr>